

**Le 19 décembre 2022**

Madame,  
Monsieur,

La société Les Associés En Placement Brandes et Cie, faisant affaire sous le nom Gestionnaires d'actifs Bridgehouse (« **Bridgehouse** »), vous écrit afin de vous aviser que des assemblées extraordinaires des porteurs de titres (chacune, une « **assemblée** » et, collectivement, les « **assemblées** ») du Fonds stratégique d'actions canadiennes Morningstar, du Portefeuille prudent Morningstar, du Portefeuille modéré Morningstar et du Portefeuille de croissance Morningstar (les « **Fonds en dissolution** ») et du Portefeuille équilibré Morningstar auront lieu au 6, rue Adelaide Est, bureau 900, à Toronto, en Ontario, le mardi 24 janvier 2023 à 9 h 30 (heure de l'Est).

### **Propositions devant être examinées aux assemblées**

#### *Modification proposée à l'objectif de placement*

Lors de l'assemblée du Portefeuille équilibré Morningstar, il sera demandé aux porteurs de titres d'examiner une modification à l'égard de l'objectif de placement fondamental du Portefeuille équilibré Morningstar (la « **modification de l'objectif de placement** »).

#### *Fusions de Fonds proposées*

À chaque assemblée des Fonds en dissolution, il sera demandé aux porteurs de titres d'examiner les fusions (chacune, une « **fusion proposée** » et, collectivement, les « **fusions proposées** ») décrites ci-après :

<b>Fonds en dissolution</b>	<b>Fonds prorogé</b>
Fonds stratégique d'actions canadiennes Morningstar	Fonds d'actions canadiennes Sionna
Portefeuille prudent Morningstar	Portefeuille équilibré Morningstar
Portefeuille modéré Morningstar	Portefeuille équilibré Morningstar
Portefeuille de croissance Morningstar	Portefeuille équilibré Morningstar

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la modification de l'objectif de placement et les fusions proposées dès la page 1 de la circulaire de sollicitation de procurations. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le Fonds d'actions canadiennes Sionna et le Portefeuille équilibré Morningstar (les « **Fonds prorogés** » et, avec les Fonds en dissolution, les « **Fonds** ») dans les aperçus du fonds joints au présent avis. Au cours des assemblées ou de leur reprise en cas d'ajournement seront également examinées d'autres questions qui pourraient y être dûment soumises.

### **Recommandation du comité d'examen indépendant**

Comme en fait état la circulaire de sollicitation de procurations, le comité d'examen indépendant (le « **CEI** ») des Fonds a examiné chacune des fusions proposées et donné une recommandation

positive. Le CEI a déterminé que les fusions proposées, si elles sont mises en œuvre, aboutiront à un résultat juste et raisonnable pour chacun des Fonds en dissolution et des Fonds prorogés.

Même si le CEI a déterminé que la mise en œuvre de chacune des fusions proposées aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour chacun des Fonds, il ne lui appartient pas de recommander aux porteurs de titres de voter en faveur des fusions proposées.

Les porteurs de titres devraient examiner les fusions proposées décrites dans la circulaire de sollicitation de procurations et prendre leurs propres décisions.

### **Site Web où sont affichés les documents relatifs aux assemblées**

Nous vous invitons à examiner la circulaire de sollicitation de procurations disponible sur le site Web de Bridgehouse, [www.bridgehousecanada.com/2023vote](http://www.bridgehousecanada.com/2023vote), et sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), [www.sedar.com](http://www.sedar.com), avant de voter. Les documents pourront être consultés sur notre site Web pendant un an après la date de la présente lettre.

### **Exercice des droits de vote**

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos titres par la poste, par télécopieur, par téléphone, par courriel ou en personne. Veuillez vous reporter aux instructions de votre formulaire de procuration ci-joint pour savoir comment voter au moyen de ces méthodes.

**Les investisseurs dans l'impossibilité d'assister aux assemblées devraient exercer leur droit de vote en remplissant, en datant, en signant et en retournant le formulaire de procuration ci-joint à Broadridge Investor Communications Solutions Inc. dans l'enveloppe fournie afin qu'il arrive au moins 24 heures (exception faite des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début des assemblées ou de toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement. Les investisseurs peuvent également voter par téléphone au 1 800 474-7493 ou en ligne à l'adresse [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com).**

### **Procédures de notification et d'accès**

En vertu d'une dispense obtenue, nous avons choisi d'avoir recours à des procédures de notification et d'accès afin de réduire le volume de papier que représentent les documents distribués aux fins des assemblées. Plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire de sollicitation de procurations avec le formulaire de procuration ci-joint, vous recevez le présent avis qui décrit la procédure à suivre pour accéder en ligne à la circulaire de sollicitation de procurations ou pour demander d'en recevoir gratuitement un exemplaire imprimé ou électronique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les politiques de notification et d'accès, veuillez communiquer avec nous durant les heures normales d'ouverture au numéro sans frais 1 866 791-8367.

## **Comment obtenir un exemplaire des documents relatifs aux assemblées**

Vous pouvez nous demander de vous transmettre un exemplaire imprimé de la circulaire de sollicitation de procurations :

- en envoyant un courriel à Bridgehouse à [inquiries@bridgehousecanada.com](mailto:inquiries@bridgehousecanada.com);
- en téléphonant à Bridgehouse sans frais durant les heures de bureau, au 1 866 791-8367;
- en nous écrivant à l'adresse 36, rue Toronto, bureau 850, Toronto (Ontario) M5C 2C5.

Avant le 24 janvier 2023, un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire de sollicitation de procurations avant la date limite pour l'exercice des droits de vote par procuration, vous devez tenir compte du délai de trois jours ouvrables nécessaire au traitement des demandes, ainsi que des délais usuels pour les envois postaux (s'il s'agit de la méthode utilisée) de première classe suggérés par Postes Canada.

Vous pouvez également demander de recevoir la circulaire de sollicitation de procurations pendant un délai de un an suivant la date de la présente lettre; si nous recevons votre demande après le 24 janvier 2023, nous vous l'enverrons alors dans les 10 jours civils suivants.

Par ordre du conseil d'administration de  
Les Associés En Placement Brandes et Cie  
(en qualité de gestionnaire et/ou de fiduciaire  
des Fonds)

« *Carol Lynde* »

Carol Lynde  
Présidente et chef de la direction